

Opération Premières Pages Argelès-Gazost

Premières Pages : qu'est-ce que c'est ? Initiée par le Ministère de la Culture, l'opération Premières Pages a pour but de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge.

Dans les Hautes-Pyrénées, l'opération Premières Pages, c'est :

- Un album offert (« Déjà » de Delphine GRENIER, *éditions Didier Jeunesse. Paris 2015*) pour chaque enfant né ou adopté dans les Hautes-Pyrénées en 2018, à retirer dans l'un des 80 points de retrait partenaires de l'opération ;
- Des animations proposées toute l'année par les acteurs du livre et de la petite enfance.

Mais pour 2019, quel sera le prochain album offert ? Le Relais Assistants Maternels « Pirouette » en partenariat avec la Protection Maternelle Infantile vous propose de venir donner votre avis parmi 25 possibilités !

Nous vous attendons nombreux pour un moment de convivialité et de partage le **Jeudi 23 août 2018 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h** dans les locaux de la PMI – Maison Départementale de Solidarité au 1 chemin de l'Herbe à Argelès-Gazost. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les organisatrices au 05 31 74 37 10.

Une opération livre et lecture innovante qui vise à :

- réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit
- sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre
- favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- valoriser la littérature jeunesse

Il était une fois Premières Pages

Lancée en 2009, l'opération Premières Pages, initiée par le **ministère de la Culture**, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à **l'importance de la lecture**, dès le plus jeune âge .

Durant les quatre premières années, l'opération consistait à offrir, à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant, un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales, qui s'est reconnue dans cette démarche, a accompagné l'opération durant cette période d'expérimentation.

L'opération s'est déroulée dans 7 départements : Ain, Lot, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Réunion, Savoie, Seine-et-Marne, et a concerné environ 60 000 naissances par an.

A l'issue d'une évaluation menée en 2012, la Direction générale des médias et des industries culturelles (Service du livre et de la lecture) du ministère de la Culture propose de nouveaux contours de l'opération avec une **inscription plus forte dans les territoires**.

Premières Pages : saison 2

Il s'agit d'**étendre l'opération** à de nouveaux départements et à de nouvelles collectivités pour toucher davantage de bébés, l'objectif étant de toucher **200 000 naissances** en 2015. Des projets plus diversifiés sont maintenant à **l'initiative des collectivités**, pour être en lien avec le contexte du territoire.

La manifestation s'inscrit à présent dans le cadre du projet national d'[Éducation artistique et culturelle \(EAC\)](#). Un rapport précoce au livre et à la lecture sous toutes ses formes, avant l'entrée à l'école maternelle ou pendant la période de pré-scolarisation, favorise en effet l'accès aux arts et à la culture.

Cette manifestation fait l'objet de nombreux partenariats à l'échelle nationale, avec des acteurs du livre et de la petite enfance : l'Union nationale de associations familiales (UNAF), le Centre national de littérature pour la jeunesse (CNLJ/BnF), l'association A.C.C.E.S, l'agence Quand les livres relient...

Comment participer à Premières Pages

Toute collectivité ou groupement de collectivités peut demander à participer à l'opération « Premières Pages » en soumettant un projet au ministère de la Culture et de la Communication.

Pilotés par les bibliothèques, les projets doivent s'attacher à sensibiliser les enfants de 0-3 ans et leurs familles à la lecture, si possible sous la forme de parcours organisés dans le temps afin de familiariser enfants et familles à l'importance du livre et de la lecture.

La qualité des dossiers est évaluée en fonction de :

- la **nature des actions**, par exemple : inscription offerte en bibliothèque, prêt de mini bibliothèques (livres, revues, DVD, CD...), séances d'animations-lectures à destination des bébés et des très jeunes enfants en présence de leurs parents ou de l'entourage, remise d'un livre, formation des professionnels, etc.,

- les **partenaires impliqués** : crèches, centres de protection maternelle et infantile, bibliothèques, librairies, écoles maternelles... toute structure accueillant de très jeunes enfants ;
- l'**évaluation envisagée**.

La lecture et la diffusion de livres doivent occuper une place centrale dans les projets. Une priorité est accordée aux projets favorisant particulièrement l'ouverture vers les arts et la culture.

L'État assurera la labellisation « Premières pages » des projets retenus, la coordination nationale et, le cas échéant, une participation au financement des projets.